

DÉCLARATIONS AU SÉNAT

ALINÉAS 16, 17 ET 18

Les paragraphes 16, 17 et 18 se rapportent à l'exactitude et à la bonne foi de certaines déclarations faites au Sénat par le sénateur McDougald. Ils se lisent :

(16) *Le 19 avril 1928, le sénateur McDougald, parlant de son siège au Sénat, déclara ce qui suit: "Je tiens à affirmer ici, et je le dis avec force, que je ne possède pas un seul dollar d'actions de cette entreprise ni y suis-je intéressé ou rattaché de quelque façon."*

"Quant à moi, je ne saurais trop appuyer sur mon démenti des soupçons et des imputations que ces dépêches (faisant allusion à des dépêches du 18 avril 1928, parues dans le "Mail & Empire" et le "Globe", de Toronto), m'adressent à titre de membre du comité consultatif, de même qu'en ma qualité de membre de cette honorable Chambre et de citoyen."

(17) *Le 20 mai 1931, le sénateur McDougald, faisant allusion à sa déclaration précédente à cet égard et à la date qu'elle porte, le 19 avril 1928, et parlant de son siège au Sénat, dit ce qui suit: "Honorables membres du Sénat, avant de passer à l'ordre du jour, je prends la parole pour m'expliquer sur un fait personnel. D'après les journaux de ce matin, on a attaqué en dehors de cette Chambre mon honneur et mon intégrité comme membre de cette Chambre, et je désire attirer incontinent l'attention sur une déclaration que j'ai faite au Sénat en avril 1928 au sujet de ma position relativement à la compagnie tant discutée de la Beauharnois Power. Les journaux m'avaient attaqué, dans leurs articles, ainsi que d'autres membres du comité consultatif national, qui faisait rapport sur la canalisation du Saint-Laurent. On avait laissé entendre que nos décisions et nos recommandations avaient subi l'influence d'intérêts personnels dans l'exploitation de force motrice sur le Saint-Laurent. J'ai alors déclaré à cette Chambre que je n'étais nullement intéressé à la "Beauharnois Power Company" ni au syndicat. C'était absolument vrai et exact. Je puis dire tout de suite que jusqu'à ce moment-là (c'est-à-dire avril 1928) on m'avait à maintes reprises invité à devenir membre de ce syndicat mais que j'avais toujours refusé. On m'en a prié encore une fois par la suite, et j'ai fait étudier le projet sous tous ses aspects. Une fois convaincu que le projet me convenait en ma qualité de membre de ce Sénat, d'homme d'affaires et de citoyen du Canada pour y placer mon argent, j'ai consenti à m'y intéresser environ six mois plus tard, en octobre 1928, j'ai fait des placements dans la "Beauharnois Syndicate".*

(18) *A la page 930 des témoignages, se trouvent ces questions et ces réponses:*

Le président:

Q. Je vous fais observer, monsieur le sénateur, que cette déclaration est inexacte?—R. Je vous fais observer, monsieur, que cette déclaration est exacte.

Q. Alors, votre témoignage d'hier est inexact, car vous avez acheté de Sifton en mai?—R. Je ne m'y suis pas intéressé avant octobre. M. Ebbs était mon mandataire en octobre, et je m'y suis intéressé en octobre.

Q. Est-ce là l'explication que vous donnez de cette déclaration?—R. Voilà l'explication que je donne de cette déclaration. Je fais partie du syndicat.

Q. Comment donc, mais c'est entendu que vous faisiez partie du syndicat; voici votre témoignage?—R. Depuis la fin de mai 1930. Je n'en faisais pas partie lorsque je prononçais mon discours au Sénat.